

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 4 MAI 2009,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-05-072

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

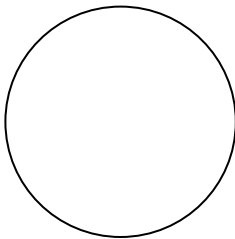
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Procès-verbal de l'assemblée 6 avril 2009
- 4- Comptes à payer.
- 5- Correspondance
- 6- Rapport du comité consultatif d'urbanisme
- 7- Demande de dérogation mineure visant à autoriser une haie de 1.8 m dans la cour avant au 85, rue Provencher
- 8- Journée de formation de l'AQU du 23 mai
- 9- Règlement de modification du règlement 2008-08
- 10- Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles de la MRC des Chenaux
- 11- Adhésion aux fleurons du Québec 2009-2011
- 12- Mandat pour la présentation d'une demande de subvention pour le traitement des eaux usées de la rue Jacob
- 13- Projet d'acquisition de terrain lots P-71, P-100, 101
- 14- Appui au projet d'implantation d'une résidence avec services
- 15- Appel d'offres de service pour les services d'ingénierie du projet d'amélioration du système d'aqueduc
- 16- Remboursement de dépenses pour le comité d'implantation de la résidence Champlainoise
- 17- Subvention à la Société d'horticulture des Chenaux
- 18- Don à la Fabrique de Champlain
- 19- Varia : Acquisition remorque
Motion de félicitations
- 20- Période de questions.
- 21- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2009-05-073

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6
AVRIL 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2009 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2009-05-074

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 4 mai 2009 pour une somme n'excédant pas 225 632.09 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril est déposée.

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme pour l'assemblée du 20 avril 2009 est déposé.

2009-05-075

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER UNE HAIE D'UNE HAUTEUR DE 1.8 M DANS LA
COUR AVANT AU 85, RUE PROVENCHER**

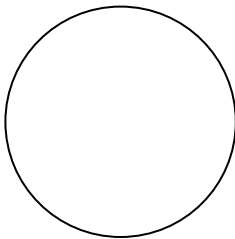
CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'une haie ou d'une clôture d'une hauteur de 2 m dans la marge avant sur la partie sud-est de son terrain au 85, rue Provencher;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation soit accordée avec certaines contraintes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne pourra être tenue responsable de dommages qui pourraient être causés par les travaux de déneigement de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra prendre les dispositions nécessaires pour que la haie ne dépasse pas la hauteur maximum autorisée et n'empiète pas dans la marge avant autorisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QU'une dérogation soit accordée pour autoriser dans la cour latérale sud est au 85, rue Provencher l'implantation d'une haie ou d'une clôture de 1.8 m dans la marge avant aux conditions suivantes :

- La haie ou la clôture ne devra pas dépasser 1.8 m de hauteur
- La haie ou la clôture ne devra pas empiéter à l'intérieur d'une marge de 2 m à partir de la limite avant de la propriété

ADOPTÉ unanimement

2009-05-076

JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU DU 23 MAI

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité de Champlain autorise la participation de monsieur Jean-Robert Barnes, président du CCU à participer à la journée de formation organisée par l'AQU le 23 mai 2009 Lachute.

ADOPTÉ unanimement

Note

RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2008-08

AVIS est donné par madame Sonya Pronovost qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à adopter le règlement de modification du règlement de taxation 2008-08.

2009-05-077

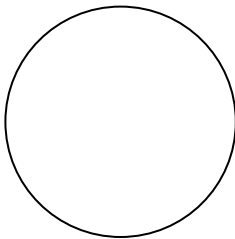
SOUSSION POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES CHENAUX

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 246 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q.2001, chap. 68), le nom de Municipalité régionale de comté de Francheville a été remplacé par celui de Municipalité régionale de comté des Chenaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté des Chenaux détient la compétence pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères en vertu des résolutions numéro 90-02-295 adoptée le 21 février 1990 et de la résolution 91-06-662 adoptée le 5 juin 1991 et du règlement numéro 91-06-67 intitulé "Concernant les conditions relatives à l'assujettissement et au retrait des compétences sur la gestion des déchets entré en vigueur le 23 septembre 1991;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a choisi, suivant l'adoption d'une résolution à cet effet, de se prévaloir de l'article 7 dudit règlement et de se retirer de la compétence relative à la collecte et au transport des déchets sous l'égide de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de fluctuation des prix pour la collecte et le transport des déchets a amené les élus de la MRC des



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Chenault envisager le regroupement de municipalités pour cette activité;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que la MRC pourrait éventuellement exercer la compétence prévue à cet effet, en réalisant la collecte et le transport des matières résiduelles non valorisables pour et au nom de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été préparé par la direction de la MRC des Chenault avec la collaboration des directrices et directeurs généraux des municipalités concernées et a été déposé pour fin d'approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain :

- approuve le cahier des charges préparé par la direction de la MRC des Chenault en collaboration avec les directrices et directeurs généraux des municipalités intéressées et déposé au cours de la présente séance;
- autorise la MRC des Chenault à lancer un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles non valorisables pour l'ensemble des municipalités intéressées, dont la nôtre;

ADOPTÉ unanimement

2009-05-078

ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2009-2011

CONSIDÉRANT QUE «Fleurons du Québec» est un programme de classification horticole visant à reconnaître, sur une base durable, les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole et paysager des lieux à la vue du public ;

CONSIDÉRANT QUE «Fleurons du Québec» classe les municipalités participantes et ainsi le classement établi permettra de créer un véritable circuit touristique invitant les intéressés à visiter les régions du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

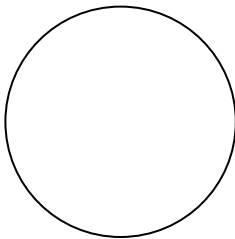
D'adhérer au «Fleurons du Québec» pour une période de trois ans au montant de 870 \$ (taxes non-incluses)

ADOPTÉ unanimement

2009-05-079

MANDAT POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RUE JACOB

CONSIDÉRANT QUE les eaux usées des résidences situées sur la rue Jacob sont rejetées au fleuve sans traitement ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire que toutes les eaux usées des résidences situées sur son territoire soient traitées ;

CONSIDÉRANT QUE le programme FCCQ du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire permet de subventionner les travaux d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Pluritec Ltée pour la réalisation des travaux nécessaires à la présentation d'une demande de subvention en contrepartie d'un montant de 3 200 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain mandate Pluritec Ltée pour réaliser les travaux nécessaires à la présentation d'une demande de subvention pour le traitement des eaux usées de l'égout de la rue Jacob dans le cadre du programme FCCQ.

ADOPTÉ unanimement

2009-05-080

PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN LOTS P-71, P-100 ET 101

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire appuyer le projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées sur le territoire de la municipalité tel que préconisé par le comité de citoyens qui étudie ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ayant pour but de présenter un projet à la Société d'habitation du Québec pour la construction d'un immeuble à logements pour les personnes âgées de Champlain ont été réalisées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité de Champlain offre au propriétaire de se porter acquéreur du terrain comprenant les lots P-71, P-100 et 101 en contrepartie d'un montant équivalent aux sommes déboursées par le propriétaire pour l'achat dudit terrain et le paiement des taxes, l'offre étant conditionnelle à la réalisation du projet de résidence.

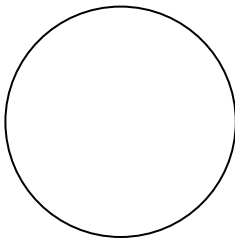
ADOPTÉ unanimement

2009-05-081

APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE AVEC SERVICES

CONSIDÉRANT QU'un comité formé de citoyens de Champlain étudie un projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées comprenant 12 logements avec services sur le territoire de la municipalité de Champlain dans le cadre du programme accès-logis;

CONSIDÉRANT QU'un organisme sans but lucratif, a été incorporé en vertu de la partie 111 de la loi sur les compagnies sous le nom de «Résidence Champlain» et a pour but de construire, gérer, administrer,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

maintenir, posséder, fournir un ou des immeubles à logements pour aider les personnes âgées dans la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire favoriser la réalisation d'un projet de résidence pour personnes âgées dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'entre 20 et 50 % des logements construits dans le cadre du programme accès-logis sont réservés aux personnes à faible revenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain appui le projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées avec services comprenant 12 logements, dans le cadre du programme accès-logis et s'engage à défrayer 10 % du montant de supplément au loyer qui sera versé pour les locataires à faible revenu.

ADOPTÉ unanimement

2009-05-082

APPEL D'OFFRES DE SERVICE POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE DU PROJET D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire procéder à des travaux d'amélioration de son système d'adduction d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'ingénierie reliés à ce projet sont estimés à plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des demandes de soumissions pour les services d'ingénierie conformément aux dispositions des articles 934 et suivants du code municipal du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain procède à un appel d'offres de services pour obtenir des soumissions pour les services d'ingénierie pour les travaux prévus au protocole d'entente entre le MAMROT et la municipalité de Champlain relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités

ADOPTÉ unanimement

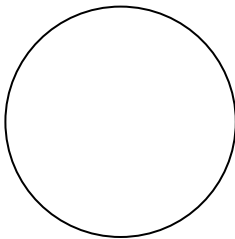
2009-05-083

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR LE COMITÉ D'IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE CHAMPLAINOISE

IL ES PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain, rembourse au comité d'implantation de la résidence Champlainoise un montant de 58 \$ pour



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

leur inscription au registre des entreprises du Québec.

ADOPTÉ unanimement

2009-05-084

**SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DES
CHENAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture des Chenaux à présenter une demande à la municipalité pour :

- Le prêt de la salle du Tricentenaire gratuitement pour 3 conférences
- L'impression gratuite de sa programmation
- Un montant de 75 \$ applicable à une conférence

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité accepte la demande présentée par la Société d'horticulture des Chenaux pour l'année 2009-2010..

ADOPTÉ unanimement

2009-05-085

DON À LA FABRIQUE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants de restauration doivent être faites à la toiture de l'église de Champlain à l'été 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à environ 250 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain verse à la Fabrique de Champlain un montant de 5 000 \$ par année pour les années 2009 à 2011 à titre de contribution du milieu au financement des travaux de rénovation de la toiture de l'église.

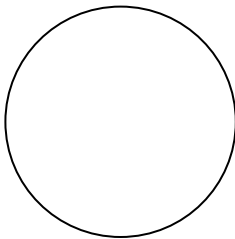
ADOPTÉ unanimement

2009-05-086

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a présenté une demande de subvention pour l'amélioration de son système de production, traitement et distribution d'eau potable dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accepte de financer une partie des travaux proposés dans la demande et propose un protocole d'entente sur les modalités de versement d'une subvention d'un montant de 1 420 306 \$ sur une période de 10 ans pour les travaux d'amélioration du système d'adduction d'eau potable de la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente est partie intégrante de la présente résolution comme si tout au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la municipalité de Champlain relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ unanimement

2009-05-087

ACQUISITION D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir une remorque basculante pour le transport de machinerie et matériel ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par «Les remorques Fabrox» pour la fourniture d'une remorque de modèle RNTD79144-16 pour un montant de 8 290 \$ (taxes non-incluses) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la municipalité de Champlain accepte la soumission présentée par «Les remorques Fabrox» et procède à l'acquisition d'une remorque modèle RNTD79144-16 pour un montant de 8 290 \$ (taxes non-incluses).

ADOPTÉ à l'unanimité

2009-05-088

MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le travail fait par le comité organisateur de «La Petite Séduction» à Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la dynamique créée par le comité organisateur a permis à la population de Champlain de participer en grand nombre au tournage de l'émission «La Petite Séduction» ;

CONSIDÉRANT QUE le déroulement du tournage de l'émission a été un succès populaire ;

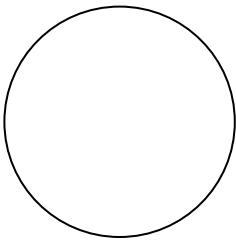
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ à l'unanimité

Que des félicitations de la part du conseil municipal soient adressées aux membres du comité organisateur de la petite séduction à Champlain.

2009-05-089

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier